



## **ASSURANCE CHOMAGE**

### **DÈS LE 24 MAI, MOBILISONS-NOUS !**

L'assurance chômage n'est déjà plus que des cendres, mais c'est encore trop pour Emmanuel Macron, Bruno le Maire et Catherine Vautrin, qui ne voient en les personnes privé-es d'emploi que des êtres trop oisifs pour traverser la rue et prendre un mini-job et en l'assurance chômage une potentielle manne financière pour combler la dette que leur politique économique a fait exploser à coup d'aides aux entreprises et autres niches fiscales.

Une nouvelle fois, le gouvernement s'apprête à casser les droits des privé-es d'emploi, en durcissant, encore les conditions d'indemnisation. Le fait que, déjà, 2 chômeur-euses sur 3 ne soit pas indemnisé-es ne semble pas les effleurer, pas plus que l'allocation médiane du tiers de chanceux-ses restant, autour de 1000€ - revenu jugé trop exorbitant pour encourager le retour à l'emploi.

Rien de bon ne se profile pour le régime général à partir du 1er juillet: il faudra désormais travailler 8 mois dans les 20 derniers mois, au lieu de 6 mois dans les 24 derniers mois actuellement pour pouvoir être indemnisé. Comme avec la réforme de 2019 ; ce sont les travailleur-euses les plus précaires, saisonniers, intérimaires et celles et ceux qui enchaînent des contrats à durée déterminée qui vont être directement impactés ! C'est inacceptable. Comment survivre dans ces conditions quand l'assurance chômage ne joue plus son rôle protecteur?

En ce qui concerne les salarié-es intermittent-es du spectacle, les plus touché-es seront les plus fragiles, avec le recul du « maintien de droits » de 62 à 64 ans. Celles et ceux qui arrivent au bout de carrière difficile, qui voient déjà leur niveau d'emploi et de rémunération diminuer dès 55 ans, risquent de basculer de la précarité à la pauvreté.

La CGT Spectacle dénonce cette réforme injuste et continue d'avancer ses revendications pour l'amélioration des droits des privé-es d'emploi.

Notre accord du 27 octobre 2023 doit être appliqué : nous ne pouvons plus accepter que les arrêts maladie et paternité ne soient pas pris en compte dans la durée d'indemnisation, ou que des intermittent-es soient « bloqué-es » au régime général avec des indemnisations dérisoires. Nous continuons à refuser que les précaires de nos secteurs comme d'autres secteurs soient laissés au bord de la route.

Nous soutenons les initiatives et revendications du collectif « Sous les écrans, la dèche ! » réunissant les travailleuses et travailleurs des festivals actuellement en lutte au Festival de Cannes qui se battent pour que cette énième réforme ne signe pas la fin de la profession.

Ce vendredi 24 mai, la CGT spectacle appelle à rejoindre et participer aux initiatives dans le cadre de la journée nationale de mobilisation pour l'assurance chômage.

Alors, mobilisons nous pour porter haut et fort nos revendications : maintien de l'âge du maintien de droits à 62 ans, prise en compte des arrêts maladie et congé paternité dans l'intermittence, fin du droit d'option au profit d'un choix inconditionnel, etc.

Cette mobilisation s'inscrit également dans le cadre de la lutte contre l'austérité culturelle (alors qu'une journée d'actions se profile dans nos secteurs le 13 juin). Car oui, il est bien question ici d'austérité, face à un gouvernement qui fait le choix de taper sur les plus précaires. Ne nous laissons pas faire !

**Dès le 24 mai, multiplions les initiatives et actions !**

**EN IDF : RDV À 9H30 À MONTREUIL DEVANT LE CENTRE KELLY FORMATION  
40 RUE EMILE ZOLA -M° ROBESPIERRE**

Retrouvez ci-dessous la carte des mobilisations organisées par la CGT du spectacle (actualisation régulière).  
N'hésitez pas également à vous rapprocher de vos UD ou UL : <https://lc.cx/CarteRDVmai2024>



Paris, le 21/05/2024